

CONSEIL MUNICIPAL 24 avril 2017

Présents: DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, BERTHIAUX Gwénaël, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, LE MÉE Philippe, ÉON Christophe, PAITEL Patricia, HARDAT Bénédicte.

Absents excusés: BARBIER Laurent, FILATRE Félicien, CHESNOT Cécile.

Compte-rendu de la séance de conseil municipal du 27 mars 2017 approuvé à l'unanimité.

Acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que la propriétaire de la parcelle située au lieu-dit "Le Bois de la Guérinais" cadastré ZK 32 d'une contenance de 1450 m² est décédée depuis plus de 30 ans. Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Mme BRUNEL Amandine épouse BARRÉ décédée le 2 mars 1958. Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition de cette parcelle en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'étude notariale de Maître LE COULS, AVENEL-THEZE & MIMEY de Bain-de-Bretagne concernant la parcelle AB 471 d'une superficie de 298 m², située 2-4 rue des Mimosas.

Vente de bois

Considérant qu'un certain nombre d'arbres du parc Boisnard nécessite d'être abattu, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix du stère de bois comme suit :

- 16€ pour du bois mélangé
- 20€ pour du bois de bonne qualité.

Prolongation de deux contrats d'avenir

Le Conseil Municipal décide de prolonger deux contrats d'avenir aux services périscolaires de la commune.

Remplacement de Mr BERTHIAUX, Adjoint

Suite à l'acceptation par Mr le Préfet d'Ille et Vilaine de la démission de Mr Gwénaël BERTHIAUX de sa fonction d'adjoint, le Conseil Municipal :

- Décide par 8 voix pour et une voix nulle, de maintenir de nombre d'adjoints à quatre,
- Nomme par 9 voix pour, Mr Christophe ÉON, Adjoint en remplacement de Mr BERTHIAUX.